



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Objet : n°2016.054 : Elu référent Gestion Intégrée des Risques Naturels désignation d'un nouveau suppléant.

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la communauté de communes du Guillestrois le 05 octobre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais			
Maurice DUFFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente
Alain FARDELLA	Pouvoir à M Sébastien FINE	Thierry BOUCHIE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Présent	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENAIRE	Absente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras			
Christian LAURENS	Pouvoir à M Max BREMOND	Jacques BONNARDEL	Absent
Christian GROSSAN	Absent	Serge LAURENS	Présent

Vu :

La délibération 2016.035, désignant les élus référents pour les missions du PETR,

Les élections de la commune de Saint-Chaffrey et le renouvellement de son assemblée délibérante le 10 juillet 2016 qui ont conduit à la recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes du Briançonnais,

La vacance de la première suppléance pour le suivi de la mission Gestion Intégrée des Risques Naturels,

CONSIDERANT :

Que la mission Gestion Intégrée des Risques Naturels est suivie par 3 élus, un titulaire référent de la mission et deux suppléants,

Que seuls les conseillers syndicaux du PETR peuvent être élus référents des missions.

005-200052801-20161005-2016054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2016



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°5 du : 5 octobre 2016

Délibération n° : 2016.054

Page 2 sur 2

Objet : n°2016.054 : Elu référent Gestion Intégrée des Risques Naturels désignation d'un nouveau suppléant.

Après en avoir délibéré par :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9		
Nombre de membres présents	7	Nombres de membres représentés	2		
Nombre de suffrages exprimés		0			
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de ne pas élire de nouveaux suppléants et décide qu'un titulaire et un suppléant sont suffisants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

